

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale
de Développement Rural du 08 septembre 2014**

Participants

Christophe Gilon, Bourgmestre

Françoise Ansay, Echevine du Développement rural, Présidente de la CLDR

Geneviève Culot, François Debatty, Elisabeth Deleu, Jeanne De Pauw, Michel Dussart, Paul Guilmot, Pierre Halleux, Cédric Herbiet, Gaëlle Jacquemart, Rosette Kallen, Miguëlle Lebrun, Yannic Lecomte, Freddy Lixon, Jacqueline Masson, Gérard Melot, Clément Moyersoën, Dominique Noirhomme, Jean-Pol Somville, Lydia Thys et Anne Wéry

Mélissa Deprez, employée communale en charge du DR

Audrey Wanzoul et Geoffrey Ligot, FRW

Excusés

Valérie Grandjean, Marie-Aude Goffin, Olivier Gonne, Sabrina Holodiline, Patrick Materne, Pol Vermeulen et Xavier Sohet

Absents

Charles De Quirini, François-Laurent Duculot, Pascal Hansotte, Didier Hellin, Céline Hontoir, Vincent Leemans, Pierre Lhoas, Benjamin Mahy et Nicolas Triolet

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2014

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la réunion de CLDR du 25 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Quel est votre avis ?

2. Explications sur le volet participatif relatif au projet d'aménagement global du cœur du village d'Evelette

A. Etapas franchies

Pour rappel, la rénovation et la réaffectation de la salle Isbanette et de la Tourette en maison de village s'intègre dans un projet plus global comprenant l'aménagement de la petite place, « le Coin des Macrales » en espace intergénérationnel de rencontre et de loisirs. Ce projet a vu le jour dans le cadre de l'opération de développement rural. Il émane donc d'une demande de la population. Celle-ci (futurs utilisateurs, riverains, membres de la CLDR, ...) sera ainsi associée tout au long du processus.

Les étapes franchies (depuis la signature de la convention DR par le Ministre en charge du DR) sont présentées par Mélissa Deprez. Elles sont également reprises dans un tableau en annexe du présent compte-rendu.

B. Délai, obligations et prochaines étapes

Délai

Le délai légal fixé par la Wallonie est de 18 mois entre l'obtention de la convention (09/01/2014) et l'envoi du projet définitif (donc le 09/07/2015 au plus tard).

Critères à respecter

Pour rappel, une « maison de village » vise à créer des liens et de la cohésion entre les habitants. Dans le cadre des opérations de développement rural, la Wallonie participe financièrement au prix des travaux d'une telle infrastructure. En contrepartie, elle attend de la maison de village un fort impact sur la vie locale.

En ce sens, cinq critères essentiels sont à respecter :

- sa polyvalence ;
- une bonne intégration architecturale et urbanistique ;
- le recours à des formules énergétiques « pilotes » (en tout cas un effort quant à la performance énergétique du bâtiment) ;
- une gestion participative ;
- une animation proactive.

La quiétude des riverains est également à prendre en compte, ainsi que l'accès pour tous à l'infrastructure (y compris pour les personnes à mobilité réduite).

C. Prochaines étapes

- MERCREDI 24 SEPTEMBRE (08H) : visite de deux maisons de village dans la commune de Beauvechain



Il reste encore 3 places !!! Les membres de la CLDR intéressés et disponibles en matinée sont invités à se manifester auprès de la FRW (le vendredi 19 septembre dernier délais !).

- JEUDI 25 SEPTEMBRE (20H) : 1^{ière} réunion du Groupe de Travail (GT) ouvert au public (récolte d'informations/avis pour la réalisation de l'avant-projet, auprès notamment des riverains, comités et associations locales) → Ordre du jour :
 - Rappel succinct de l'historique du projet et description de la mission confiée aux architectes.
 - Présentation des informations à disposition des architectes pour accord définitif par rapport aux fonctions et à l'organisation future du/des bâtiment/s (informations localisées sur plan, avec première esquisse).
 - Echanges avec les utilisateurs potentiels et riverains sur base de questions précises identifiées par les architectes. Dans un premier temps, seuls les éléments ayant un impact sur l'architecture du bâtiment et l'aménagement des abords feront l'objet de discussions.
 - Explication des suites de la procédure, notamment l'ordre du jour des prochaines réunions du groupe de travail et de la commission locale de développement rural.
- LUNDI 13 OCTOBRE (11H) : réunion du Collège sur la question
- LUNDI 13 OCTOBRE (20H) : CLDR



D'ORES ET DÉJÀ, LES MEMBRES DE LA CLDR SONT DONC INVITÉS À REMETTRE UN AVIS SUR L'ESQUISSE ET L'AVANT-PROJET QUE PRÉSENTERONT LES ARCHITECTES **EN GT LE 25 SEPTEMBRE ET EN CLDR LE 13 OCTOBRE.**

Deux soirées exclusivement réservées à l'aménagement de la Tourette, de l'Isbanette et leurs abords...
Dates à bloquer à l'agenda !

ATTENTION : Au vu des délais (échéances imposées par la Wallonie), les moments de consultation en présence des architectes seront limités à deux ou trois. Il est donc important d'exploiter au mieux ces moments !

RÉACTIONS DES MEMBRES

- a) *Les associations oheytoises mais non-évelettoises qui pourraient être intéressées par l'utilisation de l'Isbanette seront-elles également associées au processus de construction du projet ?*

Oui, mais dans un deuxième temps. Le GT du 25/09 aura pour objectif de préciser en priorité les besoins des associations évelettoises, qui seront les principales utilisatrices de l'espace. Cela permettra notamment d'estimer le taux d'occupation réel de l'endroit. Cette priorité donnée aux associations évelettoises trouve ses fondements dans l'origine du projet et le principe même de maison de village (différent de celui de maison de l'entité). A ce niveau, il est par ailleurs important de repartir de l'important travail déjà fourni en amont, notamment par le Comité Coin des Macrales.

A la lecture des associations évelettoises recensées par la commune et invitées personnellement à ce GT, les membres de la CLDR suggèrent d'y ajouter l'école (PO et enseignants) et le Comité Coin des Macrales). Les Scouts seront invités, comme les autres associations non-évelettoises, plus tard.

NB : une distinction est à faire entre les associations non-évelettoises qui s'adressent à l'ensemble de la population (lesquelles pourraient être demandeuses de locaux dans un maximum de villages ; et donc susceptibles d'occuper la future maison de village d'Evelette) et celles qui n'ont à priori pas besoin de locaux sur Evelette (parce qu'elles ont déjà un local et parce que leurs activités n'ont pas besoin d'être décentralisées).

- b) *Les architectes désignés étant par ailleurs membres de la CLDR, quid d'un éventuel conflit d'intérêt ?*

Il est en effet important que ceux-ci ne soient pas juges et parties. Chaque fois que la CLDR abordera ce projet, les architectes interviendront donc en tant que tels, et non comme membres de la CLDR. Ils n'auront donc pas droit de vote sur la question.

- c) *Quel est le budget du projet et comment sera-t-il financé ?*

Une estimation a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de la fiche-projet du PCDR (approuvée par la CLDR en 2013). Pour rappel, celle-ci était de 768.000€, dont 534.000€ financés par la Wallonie et 234.000€ à charge de la Commune.

3. Consultation de la CLDR sur la formule du futur accueil des nouveaux habitants

En réponse à des réflexions émises par le passé (notamment dans le cadre de l'ODR), le Collège a souhaité demander l'avis de la CLDR quant à la meilleure manière d'accueillir les nouveaux habitants de l'entité.

Suite aux discussions menées en sous-groupes, plusieurs propositions complémentaires les unes aux autres ont été retenues par la CLDR et sont soumises au Collège communal :

a) OUTILS D'INFORMATION

Les membres de la CLDR estiment important qu'une information complète sur la commune soit donnée aux nouveaux habitants par le service Population au moment de leur domiciliation (passage obligé à la Maison communale). Pour ce faire, différents outils devraient être créés/complétés/actualisés :

- actualisation de la **brochure d'accueil** à destination des nouveaux habitants (à structurer par catégories d'habitants : enfants, adultes, seniors) ;
- réalisation d'une **carte** détaillée de la commune ;
- création d'un **onglet « Nouveaux habitants » sur le site Internet** communal, avec toutes les informations utiles (y compris brochure d'accueil et carte) ;
- pendant un an à dater de leur arrivée, **information par courrier** aux nouveaux habitants sur les activités et événements organisés dans la commune (but : amener les habitants à aller à la rencontre des associations locales¹).

b) MOMENTS DE RENCONTRE

De manière complémentaire à ces documents d'information, divers moments de rencontre pourraient être proposés/organisés afin de promouvoir l'intégration des nouveaux habitants dans la commune :

- **Visite guidée en car** de l'ensemble des villages et hameaux de l'entité (comme déjà organisé par le passé), avec des commentaires historiques et des informations pratiques. Cette visite serait organisée 2 fois par an et renseignée aux nouveaux habitants dès leur domiciliation dans la commune (service Population).
- Organisation 1 fois par an d'une **rencontre entre nouveaux et anciens habitants**, en profitant d'événements existants pour venir se greffer dessus (exemple : fête du 21/07). Les nouveaux habitants seraient spécifiquement associés à cette rencontre pendant 2 ou 3 ans à dater de leur arrivée. En effet, ceux-ci sont « nouveaux » pendant plus d'un an et peuvent encore avoir envie de rencontrer d'autres habitants après 2-3 ans. Il est important de penser la dynamique de ces rencontres à double sens : anciens ↔ nouveaux.

La CLDR demande au Collège de la tenir au courant de son/ses choix quant aux propositions ci-dessus.

AUTRES COMMENTAIRES/IDÉES

- Source d'inspiration éventuelle : la Commune de Clavier a organisé le 30 août dernier la Journée des Claviérois, regroupant une série de célébrations et activités. Au programme :
 - un brunch gratuit (sur réservation) offert à tous les Claviérois par Recupel dans le cadre d'un concours de collecte d'électroménagers gagné par la commune (18.000€ de subsides) ;
 - un spectacle de rue « Déchets... allez oust » ;
 - la remise du mérite culturel ;
 - le goûter des seniors avec animation magie ;
 - des expos d'artisans et artistes locaux (déco, peinture, scrapbooking, dégustations) ;
 - une initiation à la danse country, du sport pour tous, une balade familiale à vélo sur la RAVeL et du volley ;
 - des jeux en bois, château gonflable, palmier d'escalade et slinger-ball ;
 - un buffet grillades suivi du bal du bourgmestre, au profit d'associations locales.
- Lors de leur domiciliation, le service Population pourrait demander aux nouveaux habitants de remplir une petite fiche sur leurs intérêts (sport, culture, etc.). Ce document pourrait ensuite être

¹ locale= de l'entité, des villages et hameaux

transmis (moyennant l'autorisation des personnes) aux associations potentiellement concernées, qui pourraient alors prendre contact avec les intéressés pour les informer personnellement. Bien qu'a priori le rôle du service Population serait un simple relais vers les associations, la charge de travail supplémentaire pour le service devrait être évaluée plus précisément (gestion de la base de donnée).

- Après la visite guidée en car, les nouveaux habitants pourraient rencontrer un représentant d'un maximum d'associations locales (initiatives festives, sportives, culturelles, sociales et environnementales), venu expliquer les activités et/ou services qu'il propose aux oheytois.

Ca en est où ?

4. Avancées du GT Indépendants en image

Fin 2013, les **Tables tournantes** organisées par le GT indépendants² ont été un gros succès. A la demande de nombreux participants, l'expérience sera donc renouvelée le **20 novembre 2014**, cette fois au Domaine sur les Sarts à Perwez. Le nombre de participants est limité à 80. Des sponsors sont associés à l'événement afin d'en réduire le coût.

Dans le cadre des festivités du 21/07, le GT Indépendants a également organisé les **Apéros Oheytois**. Bilan : une belle journée et des retours positifs. Les comités de parents des écoles de l'entité et le club de football d'Ohey (en remplacement de l'école d'Ohey) ont été associés à l'organisation, et chaque comité touchera environ 700-750€ en retour.

A ce stade, le principal problème du GT est le manque de membres. Ce sont donc souvent les mêmes personnes qui sont sollicitées. Une tentative d'élargir le GT en proposant de créer une ASBL a été tentée, mais sans grand succès (une dizaine de personnes lors de la réunion du 04/09). Le projet d'ASBL est donc pour le moment mis en veilleuse.



Un appel est dès à présent lancé aux indépendants (y compris indépendants complémentaires) désireux de s'investir dans le GT, et/ou plus spécifiquement dans l'une ou l'autre activité concrète. Cet appel sera réitéré lors des Tables tournantes du 20/11.

Il serait par exemple intéressant de parvenir à mobiliser les propriétaires de gîtes, en les démarchant pour leur faire connaître les commerces et artisans locaux, et donc indirectement pour les inciter à en faire la promotion auprès de leurs hôtes.

5. Installation d'un nouveau groupe « Sécurité routière » : éclaircissements et avancées

Dans le cadre de l'activation de la FP (1, lot 1) du PCDR, la FRW a aidé la Commune a organisé en février une soirée relative à la SR (voir descriptif dans le compte-rendu de la CLDR du 25 mars). Un message fort était transmis par les participants : ne pas démultiplier les lieux de concertation. Suite à cette interpellation et au vu des missions qui incombent déjà à la CLDR et à la CCATM³, la Commune a choisi de ne pas créer une nouvelle commission, mais bien de créer une sous-commission de la CLDR et de la CCATM.

² GT installé dans le cadre de l'ODR >>> activation d'une fiche-projet (FP) prioritaire du PCDR

³ Relais d'information entre la Commune et le citoyen/ Réflexion sur les priorités à donner/ Remise d'avis sur les solutions concrètes

Ainsi, les membres de la CLDR et de la CCATM intéressés sont invités à faire partie de la sous-commission Sécurité routière. Cette sous-commission sera composée de plusieurs membres des deux commissions, ainsi que de quelques citoyens (lesquels ont manifesté un intérêt à en faire partie). La réunion d'installation est programmée le 09 octobre.

Points à l'ordre du jour de la réunion du 09 octobre :

- Visite sur le terrain : problématique de la rue du Tilleul
- Salle du Conseil : 4 situations sont passées en revue
 - Présentation illustrée du problème
 - Réponse technique/faisabilité
 - Suivi questions/réponses
- Fonctionnement de la sous-commission
 - Missions, rôles, composition, moyens mis en œuvre et date de la prochaine réunion
- Présentation du tableau et de la carte avec l'ensemble des problèmes qui ont été mis en lumière

RÉACTIONS DES MEMBRES

Pourquoi la rue des Tilleuls ?

A des degrés divers, des problèmes de sécurité routière existent dans de nombreuses rues. Etant donné qu'il fallait bien commencer par une d'entre elles, la rue des Tilleuls a été choisie de par sa proximité avec la Maison communale. Mais l'objectif est de continuer par la suite avec les autres rues, en fonction des possibilités et du statut des voiries (la marge de manœuvre n'étant évidemment pas la même pour une voirie communale que pour une route régionale). A ce niveau, la CCATM a actuellement une réflexion concernant les routes régionales (chaussée de Ciney et route de Huy), dans l'objectif d'avoir un projet relativement prêt le jour où une opportunité se présenterait à la Région wallonne.

Ndlr : pour rappel, l'aménagement de la Chaussée de Ciney est repris dans le PCDR (FP 3, lot 2)

Nouvel onglet « Mobilité »

Un nouvel onglet « Mobilité » a été créé sur le site Internet communal, dans la rubrique « Vivre à Ohey » : <http://www.ohhey.be/mobilite>

Même s'il doit encore être étoffé, on y trouve déjà une série d'infos utiles sur différents sujets :

- Sécurité routière
- Taxi-social & Voiturage
- Co-voiturage & Auto-partage
- Transports en commun
- Chemins et sentiers d'Ohey
- Organiser une balade
- Ecoles

Infos complémentaires (APPORTÉES EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE MEMBRES)

- Le balisage du réseau de chemins et sentiers mis en évidence avec Sentiers.be est réalisé à 80% et en cours de finalisation. Une carte générale est également en voie de finalisation et sera téléchargeable prochainement sur le site Internet.
- Les deux liaisons douces identifiées sur Evelette (le chemin du dessous et le « chemin des Comognes ») font partie du réseau et sont entretenues. Concernant le chemin des Comognes, des contacts sont maintenus avec le riverain récalcitrant.
- Le premier investissement lourd prévu concerne le chemin entre le Centre sportif et la rue du Bois d'Ohey.

6. Communication de la CLDR pour se faire connaître : suites et fin

- Afin de faciliter le rôle de relais des membres de la CLDR, leurs coordonnées seront consultables sur le site Internet communal (navigation sur une carte du territoire communal).

> onglet PCDR du site Internet : <http://www.ohey.be/developpement-rural-pcdragenda-21>

Chaque membre peut autoriser ou non le fait de mettre en ligne ses coordonnées et, le cas échéant, préciser celles qu'il accepte de communiquer (adresse, mail, téléphone, photo). Les informations récoltées en séance sont transmises à Mélissa Deprez (en charge de l'actualisation des pages DR du site Internet).

- Une communication est à prévoir dans le prochain bulletin communal pour informer la population sur les évolutions du site Internet communal (de l'onglet PCDR inclus).
- Il n'est plus envisagé la rédaction d'un article de présentation, ni la création d'un logo ODR.

Le Saviez-vous ?

7. Dossier PPPW à Goesnes

Le DNF préconise d'abattre l'Orme du Pilori. Celui-ci sera remplacé. Les habitants seront prévenus des dates de l'abattage et de la plantation du nouvel arbre (un tilleul probablement).

8. Autre(s) divers ...

- La réflexion sur le projet « Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie au bois à Ohey » avance. Plusieurs scénarios chiffrés (y compris avec la part à financer par la Commune) ont été proposés. La Commune s'orienterait a priori vers une solution avec entre 10 et 14 bâtiments publics raccordés au réseau. Le scénario doit encore être corrigé et complété. Mais le projet avance...

Une visite du réseau de chaleur de Malempré devrait être organisée prochainement. Les membres de la CLDR qui souhaitent y participer y sont les bienvenus. Le Collège les informera dès que possible de la date choisie.

- Ohey participe au Festival Nature du 10 au 19 octobre 2014. Différentes activités (expo photos à l'église d'Haillot, balades thématiques, etc.) sont proposées. Le week-end « Rendez-vous sur les sentiers » aura lieu les 18 et 19 octobre, avec notamment un chantier dans le bois d'Ohey et une balade. Mélissa Deprez envoie le programme du festival nature aux membres de la CLDR.

Dates des prochaines réunions de la CLDR

Lundi 13 octobre 2014

Jeudi 4 décembre 2014

Aménagement global du cœur de village d'Evelette**CONVENTION-FAISABILITE**

Quoi ?	QUAND ?
Rédaction du cahier des charges	Janvier à avril 2014 - Différents échanges avec le SPW et la tutelle
Délibération sur le mode de passation du marché pour appel à auteur et les conditions	26 mai 2014
Lancement procédure du marché (approbation des firmes à consulter)	26 mai 2014
Appel d'offre - Ouverture des soumissions	Du 27 mai 2014 au 24 juin 2014
Désignation de l'auteur de projet (et notification à l'auteur)	4 août 2014 (6 août 2014)
Information à l'auteur de projet sur la description du projet et les demandes de la population ; pour la réalisation de l'avant-projet	19 août 2014
Présentation d'une première esquisse au GT	25 septembre 2014
Présentation de l'avant-projet au Collège	13 octobre 2014
Présentation de l'avant-projet à la CLDR, recueil des remarques (et accord de la CLDR)	13 octobre 2014